



SESSION DE FORMATION CONTINUE



Mettre en place le PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX EN COPROPRIETE De la loi « Climat-Résilience »

31 janvier 2022
distanciel

*conditions particulières
pour les
membres de*

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com





LE PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX EN COPROPRIETE



SESSION DE FORMATION

Objectifs pédagogiques

- Connaître les objectifs de cette réglementation issue de la loi « Climat Résilience »
- Savoir quels immeubles sont soumis à cette réglementation
- Savoir quelles sont les échéances
- Connaître le contenu du « Projet de PPT » et du « PPT »
- A qui confier la réalisation du PPPT ? Personnes compétentes
- Savoir s'y retrouver entre PPT, diagnostic technique global, DPE , Maprimrénov, Dossier technique, etc.
- Connaître les ordres de grandeur du coût de réalisation
- Connaître les éventuels financements possibles
- Connaître les obligations spécifiques du syndicat et du syndic
- Apprécier les risques
- Être force de proposition en interne pour la mise en œuvre concrète de ces nouvelles obligations

Publics concernés :

Syndics de copropriété, Propriétaires de locaux en copropriété, PM, AM, FM, collectivités, services de l'Etat, BET, etc

Prérequis : Aucun

Durée : 7h (en formation inter) *NB 14h (en formation intra)*

Programme

1. Présentation de la formation
2. Article 171 de la loi 2021-1104 du 22 août 2021
3. Quels immeubles sont soumis ?
4. Les échéances
5. L'objectif du Plan Pluriannuel de Travaux et son contenu
6. La réalisation du projet de PPT ; personnes compétentes ;
7. Y voir clair entre PPT, diagnostic global, DPE, audit, dossier technique, carnet d'entretien...
8. Ordre de grandeur du coût ; financements possibles
9. Ce que doit faire le syndicat ; ce que doit faire le syndic
10. Lien entre PPT et fonds travaux
11. Obligations, sanctions
12. Exemples de PPPT et PPT
13. Se mettre en ordre de marche au sein du cabinet

Intervenants : Michel Jouvent (MIC-IP2I) , et Mickaël Terrom (ACCEO)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



INSCRIPTION

A UNE SESSION DE FORMATION

INTITULÉ de la SESSION : **Le Plan Pluriannuel de Travaux dans les copropriétés**

Date : **31 janvier 2022** Ville : **distanciel**

Session mentionnée sur les programmes en : **distanciel**

(les sessions se déroulent en présentiel OU en distanciel pour TOUS les participants à la session)

Personne qui prend, gère et règle l'inscription :

Prénom, nom : Fonction :

Société :

Adresse complète

N° et rue :Code postal : Ville :

Complément d'adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable:

La société est membre de l'IP2I Oui - Non Si oui, numéro membre donné par IP2I :

Salariés que j'inscris à la session (merci de préciser si la personne est handicapée)

Dans l'ordre : Prénom / Nom/ Fonction / adresse-mail/ statut (AM-cadre-cadre sup)

1.

2.

3.

Pour d'autres d'inscrits, compléter la liste sur une feuille annexe

Montant à payer	Nombre	PU HT	Montant
Nb inscrits pour session en présentiel (1 ^{er} et 2 ^{ème} inscrits)		X 500 HT =	
Nb inscrits pour session présentiel (à partir du 3 ^{ème} inscrit) , -20%		X 400 HT =	
Ou Nb inscrits pour session en distanciel (1^{er} et 2^{ème} inscrits)		X 400 HT =	
Ou Nb inscrits pour sessions en distanciel (à partir du 3^{ème} inscrit) , -20%		X 320 HT =	
Sous-total			HT
Si société membre de l'IP2I, réduction de 20%, soit		A déduire	
Total HT après réduction			
TVA 20%			
Total de l'inscription TTC			TTC

Règlement à joindre à l'inscription

r Règlement par chèque joint de TTC Management Immobilier Conseil 10 rue Olier 75015 Paris

r Règlement ce jour par virement à Management Immobilier Conseil

FR76 3007 6020 6522 3268 0020 034 Code BIC (Bank Identifier Code) : NORDFRPP

A Date Signature et cachet (indispensable) :

Attention ! Joindre la feuille des Conditions générales des formations, avec nom, date et signature

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419 Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS



Déclaration- Enregistrement

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro **11755964375** auprès de Commissaire de la république de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris
SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 - TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z
Management Immobilier conseil est certifié Qualiopi par LRQA Numéro de certificat : 10408792

Une convention est signée entre Management Immobilier Conseil et votre entreprise valant reçu libérateur pour imputation au budget formation continue

Décret Qualité



Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été approuvées par la Lloyd's Register Quality Assurance (LRQA)

Numéro(s) d'approbation: RNQ DECRET 2019 565 – 00033508
Numéro de certificat : 10408792

Conditions d'inscription

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement. Toute inscription non accompagnée du règlement ne peut être prise en compte.

Une dizaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué, sous réserve d'avoir prévenu par écrit au moins 72h avant le début de la session de formation.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur **moins de dix jours** avant le début de la session, il est retenu des frais représentant **50 %** du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la sessions de formation, et tous les inscrits seront prévenus au minimum 5 jours ouvrables avant le début de la session. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé.

(indispensable)

Lieu :

Date : Prénom, Nom.....

Signature (indispensable)

Cachet (indispensable)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com